

LE JOURNAL DE

THÉNAC

JOURNAL D'INFORMATIONS
DE LA COMMUNE

accueil.mairie@thenac17.fr

www.thenac17.fr

N°7



Horaires d'ouverture de votre Mairie

- Lundi : 13h à 17h
 - Mardi : 8h à 12h et 13h à 17h
 - Mercredi : 8h à 12h et 13h à 17h
 - Jeudi : 8h à 12h
 - Vendredi : 8h à 12h et 13h à 17h
- Tél. : 05.46.92.63.58 - Fax : 05.92.46.68.45
Adresse courriel: accueil.mairie@thenac17.fr
Facebook : [Mairie Thénac 17](#)
Site internet : thenac17.fr
35, rue de la République - 17460 Thénac



Horaires d'ouverture de votre Médiathèque

- Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h
 - Jeudi : 16h à 18h *
 - Vendredi : 16h à 18h *
 - Samedi : 10h à 12h et 14h à 18h
- * 14h à 18h pendant les vacances scolaires
Tél. : 05.46.92.19.99
Adresse courriel : mediathenac@thenac17.fr
Facebook : [médiathèque Thénac 17](#)
2, rue de la République - Parc du Château
17460 Thénac

Permanences des élus

- Sylvie MERCIER, Maire
du lundi au samedi sur rendez-vous au 06.75.83.02.45
- Adjoint :
Lundi après-midi : Jean-Pierre BRUNET, *urbanisme*
Mardi après-midi : Patrick PAYET,
communication et associations
Mercredi après-midi : Béatrice RAPET, *budget*
Jeudi matin : Joëlle DUJARDIN,
action sociale/enfance-jeunesse
Vendredi après-midi : Ludovic MOULINEAU,
bâtiments-voiries

Et sur rendez-vous au 05.46.92.63.58

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	p.3
INFO MUNICIPALE	p.4
Comptes-rendus C.M.	
Cérémonie commémorative	
Fête de la musique	
Urbanisme	
Inscriptions scolaires	
Une commune en action	
Elagage, entretien des végétaux	
Gestion des Déchets	
Civisme et sécurité	
INFO CITOYENNE	p.12
A retenir	
Une mutuelle pour tous	
Enédis et vous	
Atelier de sculpteur à Thénac	
Appel à bénévoles	
JEUNESSE	p.14
Graines de champions	
Relais petite enfance	
Projet jeunes	
EN IMAGES	p.15
EXPRESSION DES ELUS MINORITAIRES	p.16
VIE ASSOCIATIVE	p.16
VIE COMMERCIALE	p.18
AGENDA	p.18
FOIRE AUX FLEURS	p.19
NUMÉROS UTILES	p.20



Chères Thénacaises, Chers Thénacais,

Mes premières pensées vont vers le peuple Ukrainien. La Municipalité, les Thénacais, se sont fortement mobilisés et ont fait preuve d'un grand élan de solidarité. Je tiens à vous remercier tous pour votre action de par vos divers dons.

Ce conflit ne doit pas nous faire oublier la crise sanitaire et bien que les restrictions soient levées, les cas positifs restent très importants. Nous devons rester vigilants.

La gestion municipale se poursuit :

Votre mairie sera en travaux aux mois de mai et juin, les horaires d'ouverture pourraient être modifiés en fonction des travaux. A la fin de ces travaux subventionnés par le Département et l'Etat, nous espérons vivement que notre mairie sera labellisée FRANCE SERVICE. Cette labellisation nous permettra de mettre en place un accompagnement pour tous ceux qui se sentent démunis face à la complexité des démarches par internet.

Nous poursuivons la rénovation de l'église. La toiture et la façade du bâtiment des commerces du centre bourg seront également rénovées.

Un nouveau commerce s'installe sur la commune ; une boucherie va ouvrir dans les prochains jours.

Des jeux seront installés dans les cours de récréation de l'école.

Pour le respect de notre environnement, nous repensons nos espaces verts. Nous avons fait le choix de végétaux moins gourmands en eau en favorisant le paillage. Même si nous devons faire face à des incivilités causées par quelques individus qui subtilisent les nouveaux végétaux, vous pourrez apprécier les réalisations de nos agents des services techniques qui se sont fortement impliqués.

Dans ce bulletin, nous présentons un très bon bilan financier, avec des économies réalisées en 2021 pour permettre de financer nos gros projets à venir. En 2022, les taux d'imposition fixés par la commune n'augmenteront pas mais, indépendamment de notre volonté, les bases fixées par l'Etat vont augmenter.

La maîtrise de la fiscalité ainsi que la maîtrise des dépenses restent notre priorité et je tiens à remercier les élus pour leur implication dans la gestion communale.

Je ne saurais terminer cet édit sans remercier également tous les services municipaux pour leur action au quotidien. Ils sont la cheville ouvrière de nos actions, sans eux nous ne pourrions pas réaliser nos projets et les différentes tâches journalières qui incombent à une municipalité pour le bon fonctionnement d'une collectivité.

Nous comptons sur votre soutien et restons pleinement à votre écoute.

Je vous souhaite un beau printemps pour aller vers un bel été.

Avec tout mon dévouement,

*Sylvie MERCIER,
Maire de THENAC*

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX



Le conseil municipal a pu se réunir dans la salle municipale à la Mairie, toujours dans le strict respect des règles sanitaires.

Vous pouvez consulter l'ordre du jour sur les tableaux d'affichage, la page Facebook, le site de la mairie, ainsi que le compte rendu suite à chaque réunion.

Le conseil municipal a examiné un ordre du jour important tant par les sujets que le nombre de délibérations autour de plusieurs grands thèmes.

Conseil municipal du 3 février 2022

► Le conseil municipal a examiné les demandes de subventions pour la poursuite du programme de travaux sur les bâtiments communaux, l'aménagement de l'école et de la nouvelle boucherie ; le développement de l'offre de service sur la commune par la candidature de la commune de Thénac à la labellisation de l'accueil mairie en France Service auprès de l'ANCT et de la Préfecture ; la mise en place de l'entente intercommunale permettant la mutualisation des moyens.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14/12/2021,
2. Délibération pour autoriser le maire à signer un mandat exclusif de vente pour l'appartement suite au legs situé 7 rue Surmelin à Paris,
3. Accord pour le prêt de la salle Hélène Neveur à l'association AGRP 17,
4. Demande de subvention au Département pour des travaux complémentaires sur l'église et accord pour réaliser les travaux avant attribution de la subvention,
5. Demande de subvention au Département pour des travaux à l'école et accord pour réaliser les travaux avant l'attribution de la subvention,
6. Demande de subvention au Département pour l'installation d'un nouveau toboggan dans l'aire de jeux du parc en centre bourg et autorisation pour réaliser les travaux avant attribution de la subvention,
7. Validation du projet bail commercial du local commercial communal 10B rue de la République pour la création d'un nouveau commerce de Boucherie,
8. Délibération pour autoriser Madame le Maire à signer les devis d'achat d'une chambre froide et d'un groupe d'aspiration pour le local commercial 10B rue de la République,
9. Demande de subvention au Département pour les travaux de maçonnerie et de ravalement de façade du local commercial de la future boucherie et accord pour réaliser les travaux avant l'attribution de la subvention,
10. Délibération pour valider la candidature de la commune de Thénac à la labellisation de l'accueil mairie en France Service auprès de l'ANCT et de la Préfecture,
11. Délibération pour déclarer une vacance d'emploi auprès du service emploi de la fonction publique et engager la démarche d'intégration directe à compter du 1er mai 2022 d'un nouvel adjoint administratif territorial principal 2ème classe catégorie C à 35 heures,
12. Création d'une entente intercommunale,
13. Création d'une commission pour l'entente intercommunale,
14. Questions et informations diverses.

Conseil municipal du 3 mars 2022

► Le conseil municipal a examiné quelques sujets relatifs au fonctionnement habituel de la commune et a ensuite consacré une grande partie de la réunion à l'examen des dossiers de travaux importants pour la commune : rénovation de la mairie et le dossier rénovation du bâtiment "1954" devant recevoir le restaurant scolaire et les salles multi services.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 03/02/2022,
2. Signature de la convention avec le syndicat de la voirie pour la réalisation du PAVE (Plan Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics) de la commune de Thénac,
3. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
4. Renouvellement du bail commercial du bureau de tabac à compter du 1er juin 2022 consenti le 07/07/2013,
5. Acceptation des devis et demande de subvention au Département pour la rénovation de la toiture et des façades du bâtiment commercial place de la Liberté. Demande d'accord au Département pour commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,

6. Acceptation des devis et demande de subventions DETR et DSIL pour les travaux de rénovation de la mairie pour la création d'une France Service et demande d'accord au Département pour commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
7. Acceptation des devis et demande de subvention au Département pour les travaux de rénovation de la mairie pour la création d'une France Service et demande d'accord pour commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
8. Approbation de l'avant-projet définitif (APD) rénovation du bâtiment situé rue de la Paix, approbation de l'enveloppe budgétaire et autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au marché. Demandes de subventions à l'Etat et au Département,
9. Approbation du lancement des études d'enfouissement des réseaux et la réfection de la voirie rue de la Paix,
10. Délibération concernant une proposition d'assistance financière au Syndicat de la Voirie,
11. Questions et informations diverses.

Conseil municipal du 31 mars 2022

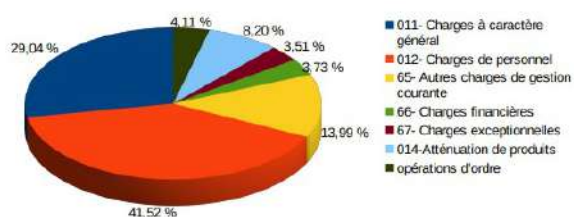
► Les membres du conseil municipal ont eu à examiner un ordre du jour consacré à la finance de notre commune par le vote du compte administratif 2021 et ensuite le budget pour l'année 2022.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 03/03/2022,
2. Compte administratif 2021 (commune),
3. Compte administratif 2021 (bâtiments commerciaux),
4. Compte administratif 2021 (budget annexe lotissement),
5. Affectation du résultat 2021 (commune),
6. Affectation du résultat 2021 (bâtiments commerciaux),
7. Affectation du résultat 2021 (budget annexe lotissement),
8. Compte de gestion 2021 (commune),
9. Compte de gestion 2021 (bâtiments commerciaux),
10. Compte de gestion 2021 (budget annexe lotissement),
11. Vote des taux 2022,
12. Contribution aux organismes de regroupement,
13. Subventions attribuées aux associations,
14. Budget primitif 2022 (commune),
15. Budget primitif 2022 (bâtiments commerciaux),
16. Budget primitif 2022 (budget annexe lotissement),
17. Validation du bail commercial de la boucherie,
18. Questions diverses.

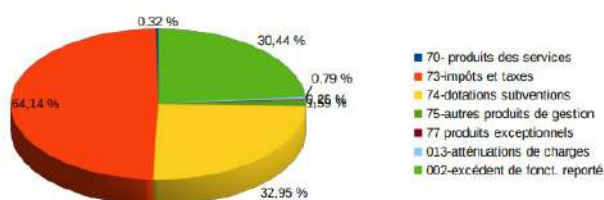


Les réalisations 2021 Le compte administratif

Dépenses de fonctionnement 2021



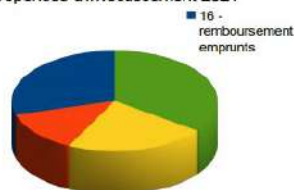
Recettes de fonctionnement 2021



Résultat de la section de fonctionnement

Excédent de 2020 reporté	516 813,71 €
Excédent 2021	279 374,37 €
Excédent à reporter au B.P 2022 C/002	796 188,08 €

Dépenses d'investissement 2021



Recettes d'investissement 2021



Résultat de la section d'investissement

Excédent 2020 reporté	408 487,16 €
Excédent 2021	62 384,44 €
Excédent à reporter au BP 2022 C/001	470 871,60 €

Résultats à reporter au budget annexe des Bâtiments commerciaux 2022	
excédent de fonctionnement C/002	16 819,81 €
Excédent d'investissement C/001	10 550,00 €
Résultats à reporter au budget annexe du lotissement de Beauséjour 2022	
excédent de fonctionnement C/002	326 545,65 €
excédent d'investissement C/001	583 848,44 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
902 236,84 €

Charges à caractère général

Electricité, carburant, entretien des bâtiments et de la voirie,
publications, fonctionnement des services
251 275,96 €Autres charges de gestion courante : indemnité des
élus, service incendie, subventions aux associations et au CCAS
121 006,85 €Charges de personnel : salaires, charges sociales, assurance
du personnel
359 267,28 €Atténuations de produits (attributions de compensation à la
CDA)
70 964,00 €Charges financières (intérêts des emprunts)
32 265,86 €Charges exceptionnelles (subvention au budget annexe,
remboursement locations salles)
30 410,00 €Dépenses d'ordre (amortissements-valeur comptable des
biens cédés)
37 046,89 €LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
1 181 611,21 €

Produits des services

Concessions cimetière, droit d'occupation du domaine public etc)
3 835,20 €

Dotations et participations de l'Etat

388 976,75 €

Impôts et taxes

757 267,54 €

Autres produits de gestion courante
(revenu des locations immeubles)

18 722,07 €

Atténuations de charges (remboursement sur frais
personnel)

9 311,06 €

Produits financiers et exceptionnels
(arrondi de TVA- vente d'un véhicule-remboursement sinistre)

3 009,60 €

Recettes d'ordre (différence sur réalisations)

488,99 €

Excédent de 2020 reporté 516 813,71 €
Excédent 2021 279 374,37 €Excédent à reporter au BP 2022 C/002
796 188,08 €Les réalisations 2021 (suite)
Le compte administratifLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
222 489,53 €Travaux 2021 (travaux voiries, frais études salle 1954, travaux
logement locatif, mairie, école, achat petit matériel, réseau électricité,
numérisation état civil, site internet, matériel informatique)
156 268,66 €Remboursement des emprunts
(Remboursement du capital)
64 680,94 €Dépenses d'ordre
(travaux synd. électrification, vente ordinateur)
1 539,93 €LES RECETTES D'INVESTISSEMENT
284 873,97 €Dotations fonds divers et réserves
(FCTVA, taxe d'aménagement, don association Thénac avenir)

236 796,14 €

Subventions Département et Etat
(numérisation état civil, travaux école, logement locatif, étude défense
incendie)
8 201,00 €Recettes d'ordre
(Amortissements-subvention synd électrification)

38 097,83 €

Excédent 2020 reporté 408 487,16 €
Excédent 2021 62 384,44 €Excédent à reporter au BP 2022 C/001
470 871,60 €

Résultats des budgets annexes

Résultats à reporter au budget annexe des Bâtiments commerciaux 2022

excédent de fonctionnement C/002 16 819,81 €

excédent d'investissement C/001 10 550,00 €

Résultats à reporter au budget annexe du lotissement de Beauséjour 2022

excédent de fonctionnement C/002 326 545 65 €

excédent d'investissement C/001 583848,44 €

Les prévisions 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 971 132,86 €

LES DÉPENSES

Charges à caractère général	374 200 €
charges de personnel	473 160 €
atténuation de produits	76 500 €
autres charges de gestion courante	150 700 €
charges financières	29 630 €
charges exceptionnelles	55 802 €
dépenses imprévues	83 000 €
opérations d'ordre (Amortissements)	45 000 €
virement à l'investissement	683 140,86€

Produits des services	4 450 €
Impôts et taxes	725 395 €
Dotations subventions et participations	411 620 €
Autres produits de gestion	21 480 €
Produits exceptionnels	9 999,78 €
Atténuations de charges	2 000 €
Excédent reporté	796 188,08 €

LES RECETTES

Le taux des impositions reste le même soit :
Taxes foncières (bâti) 45,98 %
(non bâti) 45,03 %

Les principales opérations d'investissement prévues en 2022

VOIRIE

Aménagement sécuritaire aux Arènes
 Chemin de l'Essard
 Parking de la Cure

BÂTIMENTS

Rénovation salle 1954 (1ère tranche)
 Mairie toiture et façade
 Accueil France Services
 Aménagements cour écoles

AMÉNAGEMENT DIVERS

- Remplacement toboggan aire de jeux
 - Bancs publics jardin solidaire lotissement
 - Achat d'un broyeur
 - Aménagement dans le parc à définir dans le cadre d'un « projet jeune »

SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

2 211 632,46 €

LES DÉPENSES

Remboursement des emprunts	272 918 €
subventions d'équipement	17 100 €
Investissements 2022	1 433 114,46 €
Réserve (legs Mme Flesch vente appartement)	455 000 €
Dépenses imprévues	16 000 €
opérations d'ordre	5 000 €

LES RECETTES

Résultats antérieurs reportés	470 871,60 €
Virement de la section de fonctionnement	683 140,86 €
Dotations, fonds divers (fctva –taxes d'aménagement)	42 000 €
Legs Mme Flesch (vente appartement)	455 000 €
Subventions Département et Etat	507 420 €
Dépôts et cautionnements	1 200 €
Opérations d'ordre	45 000 €

BUDGETS ANNEXES 2022

BUDGET 2022 BÂTIMENTS COMMERCIAUX

Section de fonctionnement dépenses et recettes	41 379,81 €
Section d'investissement dépenses et recettes	75 504,81 €

BUDGET 2022 LOTISSEMENT DE BEAUSÉJOUR

Section de fonctionnement dépenses et recettes	861 122,21 €
Section d'investissement dépenses	1 076 221,56 €
Section d'investissement recettes	1 181 325,65 €

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2021 du CCAS

Les DÉPENSES 2021
17 618,65 €

Charges à caractère général
(animations- repas 11 nov- colis Noël) 7 139,62 €

Frais de personnel
(contôle urssaf 2016) 9 589,00 €

Autres charges de gestion
(aides et secours) 890,03 €

Les RECETTES 2021
37 583,59 €

Produits des services
(remboursement aides) 1 153,76 €

Subvention de la commune 10 000,00 €

Produits exceptionnels (don) 1 324,47 €

Excédent exercices antérieurs 25 105,36 €

Excédent de fonctionnement (à reporter au BP 2022)
19 964,94 €

Le BUDGET PREVISIONNEL 2022 24 964,94 €

**D
E
P
E
N
S
E
S**

Charges à caractère général
(fêtes et cérémonies-frais télécom) 14 200,00 €

Frais de personnel
(frais urssaf orchestre) 1 000,00 €

Autres charges de gestion
(aides et secours) 4 700,00 €

Réserve de gestion 5 064,94 €

**R
E
C
E
T
T
E
S**

Produits des services
(remboursement aides) 0,00 €

Subvention de la commune 5 000,00 €

Excédent 2021 reporté 19 964,94 €

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE

La commémoration de l'Armistice du 8 Mai 1945
se déroulera devant le monument aux morts
le dimanche 8 mai 2022 à 11 heures.



Après la cérémonie **un vin d'honneur sera offert** à la
Mairie de Thénac.

8 MAI
1945

FÊTE DE LA MUSIQUE DU 25 JUIN 2022

La fête de la musique aura lieu cette année dans le parc du château Maguier en partenariat avec les associations de notre commune.

Nous avons retenu la date du **samedi 25 juin**.

Fidèle à l'esprit de cette manifestation, la mairie souhaite mettre à l'honneur les passionnés de musique et de chant de notre commune.

Dans cette perspective nous vous invitons à vous inscrire soit à la mairie soit auprès de la secrétaire du comité des fêtes et animations au plus tard le **25 mai**.



VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE



Pour cela, rendez-vous sur : <https://ca-saintes.geosphere.fr/guichet-unique/>

Pour un projet ou une demande situé/e sur le territoire de l'Agglomération de Saintes, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée sur le guichet unique :

- certificat d'urbanisme
- déclaration préalable
- permis d'aménager
- permis de construire
- permis de démolir
- déclaration d'intention d'aliéner

1. Créez votre compte :

Guichet unique Autorisations & foncier

Connexion ou création de votre espace

Utilisateur

Email / Identifiant

Mot de passe

Guichet Unique Règlements d'urbanisme Quel dossier pour mon projet ?

Quel dossier pour mon projet ?

- Construction nouvelles
 - Je construis ma maison
 - Je construis garage, abri de jardin, dépendance, etc.
 - J'installe une serre...
 - Je construis une piscine...
 - Mur et clôture
- Travaux sur construction existante, extension
 - J'agrandis ma maison
 - J'installe une véranda

2. Cliquez ici :

...et découvrez les pièces à joindre selon votre projet

3. Renseignez chaque case du formulaire CERFA

4. Joignez vos pièces

- jusqu'à 6 fichiers de 10 Mo pour un type de pièce
 - aux formats .pdf ou .jpeg
- (ex : PCMI5 => jusqu'à 6 plans des façades et des toitures)

5. N'oubliez pas d'enregistrer



Une fois votre dossier terminé, vous recevrez :

- 1 AEE (Accusé d'Enregistrement Electronique) votre dossier est enregistré sur le guichet unique
- 1 ARE (Accusé Réception d'Enregistrement) cela équivaut au récépissé de dépôt donc au démarrage du délai d'instruction

Vous pourrez consulter l'avancée de l'instruction de votre dossier et à l'issue de son traitement, récupérer vos documents d'urbanisme officiels.

Si vous rencontrez des difficultés pour déposer votre dossier par voie dématérialisée, des conseillers numériques sont à votre disposition :

- sur rendez-vous
- selon votre commune de résidence



INSCRIPTIONS SCOLAIRES



MES DEMARCHES

POUR S'INSCRIRE À L'ÉCOLE

Votre enfant a 3 ans ou va avoir 3 ans cette année, alors il doit être inscrit à l'école.

1

Inscrivez vous à la mairie au printemps (livret de famille, justificatif de domicile). La mairie vous délivrera un certificat d'inscription et vous attribuera une école.

2

Contactez le directeur ou la directrice de l'école pour prendre rendez-vous. Votre inscription sera confirmée sur présentation du certificat d'inscription et d'un justificatif des vaccinations obligatoires.

3

Vous pourrez visiter l'école et découvrir les différentes classes. Il est parfois possible de rencontrer l'enseignant de votre enfant. Vous aurez les premières informations pour faciliter ce premier jour de classe.



Comment préparer mon enfant à l'école ?

TISSER UN LIEN ENTRE LA MAISON ET L'ÉCOLE

Parlez avec enthousiasme de sa future école
C'est anticiper cette transition avec confiance. Parlez de toutes les choses merveilleuses qu'il va faire comme se faire des amis, réaliser diverses activités artistiques et ludiques, des nouvelles choses qu'il va apprendre.

Encouragez votre enfant à être autonome
C'est l'aider au quotidien à l'école. Apprenez-lui à enfiler certains vêtements seul, à ranger ses jouets par lui-même et à aller aux toilettes sans aide.

Encouragez votre enfant à aller vers les autres
Vous aiderez votre enfant à entrer plus facilement dans les échanges de façon positive, à attendre son tour, à mieux respecter les règles. Ces habiletés faciliteront aussi ses apprentissages.

Adoptez un mode de vie sain
Une journée de classe est bien plus fatigante. Bien dormir, faire de l'exercice, manger sainement, limiter les écrans sont essentiels à la santé et la réussite de votre enfant.



ASTUCES

POUR QUE TOUT SE PASSE BIEN

- Pour la rentrée, je pense à écrire le prénom de mon enfant sur ses affaires, ça évitera les confusions.
- Je n'oublie pas son doudou ou un petit objet qui lui permet de se rassurer (un mouchoir avec votre parfum ou la trace d'un bisou au rouge à lèvres, une petite photo de la famille).
- Je prévois des affaires de rechange. C'est toujours rassurant de porter ses habits habituels.



TRAVAUX EN COURS DE RÉALISATION



Etape par étape nous déroulons le programme de nos travaux sur la commune et nous avons la satisfaction d'avoir pu réaliser les travaux annoncés.

- La deuxième phase de travaux sur l'église avec un ravalement de façade réalisé par le chantier d'insertion le SAS.
- L'ancien local commercial «ancienne Pizzeria» situé 10 Rue de la République, des travaux complémentaires ont été entrepris pour permettre l'installation d'un nouveau commerce, une boucherie charcuterie.

• Aménagement des cours de récréation de l'école, installation équipement jeux : sphère en caoutchouc, carillon, marquage de jeux au sol.

• Remplacement du toboggan dans le parc.

• La voirie du chemin de Lessard.

• Le carrefour chemin de la Balloterie / route départementale.



TRAVAUX POUR 2022

Nous avons annoncé dans les précédentes éditions que l'année 2022 sera marquée par l'engagement de travaux d'envergure pour notre commune tels que la rénovation du bâtiment « 1954 » qui accueillera le restaurant scolaire et l'aménagement de plusieurs salles multi services, mais il nous faudra poursuivre le programme de rénovation sur la commune.

Bâtiments

- La toiture des commerces du centre bourg sera rénovée
- Travaux à la Mairie : nettoyage des murs, réfection de sa toiture, aménagement de l'accueil.
- Aménagement intérieur de la Mairie pour permettre l'installation Accueil France Service.
- Avancement du projet bâtiment 1954.



Voiries

- Un aménagement sécuritaire sera installé à l'entrée du village de «Les arènes», les travaux seront réalisés en 2022.
- Implantation de panneaux informations dans le parc et sur le marché.



Voiries, dossiers à l'étude

- La route du chemin du Fossé Doré à proximité de l'aire de jeux des enfants et entrée du parc Maguier.
- Enfouissement de réseaux avec aménagement rue de la Paix.
- Aménagement de la D125, route départementale, sur la traversée de «Les Martres».



INVESTISSEMENT MATÉRIEL

Une nouvelle tondeuse pour nos espaces verts !! Après plus de 10 ans d'utilisation notre tondeuse commençait à donner des signes de faiblesse. Dorénavant, après une petite révision, elle secondera notre nouvelle tondeuse qui assurera l'entretien des plus grands espaces même en conditions humides.



ESPACES VERTS

Pour le respect de notre environnement, nous repensons nos espaces verts. Nous avons fait le choix de **végétaux moins gourmands en eau en favorisant le paillage**. Vous pourrez apprécier les réalisations de nos agents des services techniques qui se sont fortement impliqués.

ÉLAGAGE, ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX

Avoir un jardin avec des arbres, une haie paysagée naturelle ou taillée, est un plaisir et un privilège. Mais ce privilège s'accompagne aussi d'un certain nombre de devoirs et d'obligations.



Plusieurs problèmes rencontrés sur notre commune depuis quelque temps nous obligent à rappeler qu'il existe une réglementation locale et nationale qui encadre strictement tout ce qui est relatif à l'élagage des arbres et arbustes, ainsi qu'à l'entretien des haies.

Si vous avez toute liberté de profiter de votre jardin et de l'aménager comme bon vous semble, **vous avez en revanche l'obligation de respecter la législation en vigueur, d'entretenir, d'élaguer vos arbres et tailler vos haies pour éviter toutes sources de nuisance et d'accident.**

Votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident (branches, arbres qui tomberaient sur une construction du voisin ou sur un passant sur la voie publique).

Cependant, l'élagage, la taille et les coupes des arbres doivent être réalisés par des entreprises spécialisées.

Vous pourrez retrouver toute la réglementation sur le site de la Mairie www.thenac17.fr

CIVISME ET SÉCURITÉ

EN BREF...

- ◆ Les **cambrjolages** sont en **augmentation** sur le secteur ; il faut être prudent et vigilant.
- ◆ Attention à vos animaux domestiques, des actes malveillants ont été signalés par des habitants à la suite de **tentatives d'empoisonnement de chiens**.
- ◆ Les permis de feu aux particuliers ne seront pas délivrés du **15 Avril 2022 au 15 Octobre 2022**.
- ◆ Madame le Maire a pris un arrêté **portant à la circulation et la divagation des animaux** (voir ci-contre), pour la sécurité et la tranquillité de tous.

Pour une question évidente d'hygiène, un distributeur à cani sacs a également été installé à l'entrée du parc municipal.



GESTION DES DÉCHETS VERTS

Retours du questionnaire adressé à tous les foyers Thénacais en janvier 2022.

Le comité consultatif composé de Thénacais et d'élus s'est réuni en janvier pour **travailler sur des solutions alternatives**. Après la visite du centre de tri de Brasseau par la commission, un questionnaire a été rédigé et vous a été adressé.

L'analyse de la centaine de réponses renvoyées en mairie a pu montrer que **la majorité des Thénacais produisent principalement des déchets verts provenant de la taille d'arbres et de haies avec un volume moyen de 1 à 5 m3 par foyer**. Ces déchets sont déposés en déchetterie communautaire.

Tout de même, 31% des personnes qui ont répondu au questionnaire utilisent la remorque chez l'habitant et 47% sont intéressés par la mise en place de broyage.

Vous nous avez soumis les idées suivantes :

- **mise en place composteurs individuels pour les déchets de tonte**
- **aider les personnes âgées**
- **accès déchetterie de Brasseau**
- **système sacs verts et ramassage CDA**

La commission va se réunir en mai pour vous faire des propositions dans les prochains mois.



Département de la Charente Maritime
Mairie de Thénac

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2022-03

Portant à la circulation et la divagation des animaux

La Maire de la Commune de Thénac, Madame Sylvie Mercier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et suivants,

Vu le Code Civil et notamment son article 1385 concernant la responsabilité des propriétaires, utilisateurs ou gardiens d'animaux

Vu le Code Rural et notamment ses articles R.211-11 et L.211-11 et suivants,

Vu le Code Pénal et notamment ses articles R.622-2, R.623-3 et L.131-3,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale, au Maire d'assurer la sécurité et la salubrité publique,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour lutter contre la divagation des chiens et chats errants,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Les chiens circulant sur la voie publique ou dans les lieux publics (Parcs, Jardins publics), même accompagnés, doivent être tenus en laisse. Dans le cas contraire, ces animaux seront considérés en état de « divagation ».

ARTICLE 2 : Tout chien errant ou divaguant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.

ARTICLE 3 : Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse lorsqu'ils sont employés sous la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

ARTICLE 4 : Vu la convention de Fourrière du 26 janvier 2022, tout animal pris en charge par la SPA de Saintes Refuge du Bois Rulaud sera maintenu en fourrière pendant 8 jours. L'animal ne pourra être rendu à son propriétaire qu'après avoir été identifié conformément à la législation en vigueur et au frais du propriétaire.

ARTICLE 5 : D'une manière générale, les personnes ayant la garde d'un animal devront veiller à ce que celui-ci ne puisse constituer un risque d'accident et ne porte atteinte à l'hygiène, à la sécurité et à la tranquillité publique.

ARTICLE 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et relevées en vue de poursuites par les services de la gendarmerie.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché sur le site et transmis à :

- Monsieur le Préfet de la Charente Maritime
- La brigade de Gendarmerie territorialement compétente

ARTICLE 8 : Madame La Maire de Thénac est chargée de l'exécution du présent arrêté,

Fait à Thénac, le 09 Février 2022,

La Maire,
Conseillère départementale du canton de Thénac
Vice-Présidente du département de la Charente-Maritime

Sylvie Mercier,



ARRÊTÉ DU MAIRE N°2022-006 **relatif à la lutte contre les bruits de** **voisinage modifiant l'Arrêté** **du 30 Juin 2020**

Vous pourrez consulter l'arrêté dans son intégralité sur les panneaux d'affichage, sur le site de la mairie.

Les dispositions de l'arrêté visent tous les bruits dits « de voisinage », à savoir :

- Qu'ils soient causés par un comportement individuel ou l'exercice d'une activité,
- Qu'ils soient d'origine domestique ou professionnelle,
- Qu'ils soient produits d'un lieu privé ou public,
- Qu'ils soient émis de jour comme de nuit.

Sont exclus les bruits provenant : des infrastructures de transport et des véhicules qui y circulent, des aéronefs, des activités et installations particulières de la défense nationale, des installations classées pour la protection de l'environnement, des ouvrages

des réseaux publics et privés de transport et de distribution de l'énergie électrique ainsi que des carrières et de leurs dépendances.

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé des êtres humains. La gêne sonore est caractérisée dès lors qu'au moins un de ces trois critères est constaté.

Par dérogations aux principes énoncés au présent arrêté, une tolérance est admise par la pratique d'activités festives, à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments, liée à la célébration des fêtes :

- Nationale,
- Fête de la musique,
- Jour de l'an.

Des conditions dérogatoires peuvent également être fixées par le Maire pour les fêtes locales.

Pour les particuliers :

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, effectuées

par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels des travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (tels que bétonnière, perceuse, raboteuse, scie, tronçonneuse, tondeuse, système d'irrigation, ...) sont autorisées :

- De 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00 les jours ouvrables.
- De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 20h00 les samedis.
- De 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Pour les professionnels :

Les chantiers de travaux privés et publics, effectués à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, l'entretien des espaces verts, les travaux de voirie et les travaux concernant les bâtiments existants et leurs équipements sont autorisés :

- De 7h00 à 20h00 du lundi au vendredi.
- De 8h00 à 20h00 le samedi.
- Et interdits les dimanches et jours fériés.

INFO CITOYENNE

A RETENIR



MAISON MÉDICALE D'URGENCE SAINTES

Les médecins généralistes assurent la permanence des soins le week-end et jours fériés à la Maison Médicale située dans l'hôpital de Saintes.

Les patients y accèdent en demandant à l'accueil central ou à l'accueil des urgences.

Les patients présentant des pathologies ne relevant pas des urgences hospitalières peuvent donc bénéficier d'une consultation de médecine générale.

Celle-ci permet également de désengorger les urgences.

Samedi	Dimanche jours fériés
15h - 19h	09h - 12h
21h - 23h	15h - 19h
	21h - 23h



MESURES ESTIVALES BUREAU DE POSTE

Du 8 au 26 août 2022, le bureau de poste de Thénac sera ouvert tous les matins du lundi au vendredi et fermé le samedi.

Les horaires habituels reprendront à compter du 29 août.

UNE MUTUELLE POUR TOUS



UNE MUTUELLE TERRITORIALE POUR LES HABITANTS DE THÉNAC

La Mairie de Thénac et Mutualia Alliance Santé (mutuelle de proximité à Saintes), ont créé un partenariat permettant à tous les habitants de la commune d'accéder à une offre de complémentaire santé avec plusieurs niveaux de garanties, à des tarifs privilégiés.

Compte tenu du coût actuel de la mutuelle dans un budget familial, les élus ont souhaité, avec ce projet solidaire, offrir à leurs administrés la possibilité de bénéficier d'une **garantie santé optimale à tarifs négociés**, palliant ainsi aux déséquilibres créés par la mise en place de contrats santé obligatoires dans les entreprises privées, qui laissent une partie de la population (inactifs, retraités, personnel de la fonction publique) hors des offres privilégiées.

A qui s'adresse cette offre ?

A tous les habitants de la commune, quel que soit leur âge, sans questionnaire de santé, sans délai d'attente, sans condition de ressources.

Quels avantages ?

- Tarifs négociés,
- 4 niveaux de garanties pour s'adapter aux besoins de chacun,
- Des conseillers Mutualia de proximité, avec des permanences en mairie,
- Un remboursement simplifié avec les principaux régimes obligatoires,
- Les plus : un réseau de partenaires opticiens et une assistance 24h/24 et 7j/7.

N'hésitez pas à venir vous informer, obtenir un devis, et à comparer avec votre mutuelle actuelle.

Un conseiller se tiendra à votre disposition lors de permanences qui se dérouleront à la mairie :

Le 2^{ème} Lundi du mois de 14h00 à 16h00



Votre conseiller de proximité : M. Alexandre Yacoub – 06.23.42.46.55
Mutualia Alliance Santé - Agence de Saintes, 1 boulevard Vladimir

www.mutualia.fr

Mutualia Alliance Santé, mutuelle régie par le livre II du code de la Mutualité. Siren n° 428 5196 265. Ne pas jeter sur la voie publique



Les lignes vues du ciel

Enedis recourt à l'hélicoptère, et depuis peu, aux drones pour inspecter les réseaux de distribution d'électricité. Ces techniques présentent leurs propres avantages et sont utilisées alternativement en fonction des besoins, des sites et des circonstances.

En ce début d'année un hélicoptère a survolé **800 kilomètres de lignes électriques HTA 20 000 volts** en Charente-Maritime.



Programme d'investissement et de maintenance d' Enedis

- ✓ Améliorer la qualité de l'alimentation et adapter le réseau public de distribution aux évolutions liées à la Transition Ecologique
- ✓ Détecter les signes d'usure d'éléments du réseau
- ✓ Analyser les zones à élaguer

Avantages de l'hélicoptère

Parcourir plus de 50 km dans la journée

Survoler les zones non accessibles à pied

Téledétecter par laser, caméra thermique et appareil photos embarqués

Enedis confie ces visites à la société spécialisée GIRAGRI 17 de Thénac. Les équipages, formés à cette activité, disposent de cartes indiquant l'emplacement des postes de transformation, des lignes et des zones sensibles.

A l'issue de ces survols, des rapports de visite sont réalisés, analysés et permettent de programmer des investissements.



Le drone, une expertise complémentaire !



Détection de câbles sectionnés dans un marais

Enedis est précurseur dans l'utilisation de drones pour la surveillance du réseau électrique aérien. Les drones permettent la détection des défauts non identifiables depuis le sol avec une vision des supports par le dessus, une vision à hauteur et à 360° des ouvrages et une analyse en temps réel.

On estime qu'un télépilote couvre sur une journée **3 à 4 fois plus de lignes** que lors d'une visite à pied.

Une vingtaine de techniciens Enedis ont reçu une formation spécifique et obtenu un brevet de télépilote, obligatoire pour piloter nos drones.



Avantages des drones

Réactivité

Accès plus simple à des zones difficilement accessibles

Survol des lignes HTA et basse tension

ATELIER DE SCULPTEUR À THÉNAC

Pose de la première pierre du grand projet autour de la pierre de Thénac et la valorisation du patrimoine pierre et carrières.

L'objectif premier du projet consiste en la création d'un atelier d'artistes pour la sculpture à Thénac, sous l'égide de l'association **ARTEO** et des **Carrières de Thénac et la valorisation du site des carrières de Thénac**. Plusieurs politiques sectorielles du Département ont été ciblées pour mettre en valeur ce site lors des premières réunions de travail.

Nous avons le plaisir de vous faire découvrir en avant-



première le travail de **Monsieur Mathieu PERIE** actuellement en résidence à l'atelier des sculpteurs.

Des visites seront organisées mais uniquement sur rendez-vous.

APPEL À BÉNÉVOLES

Constitution d'un groupe de bénévoles pour les manifestations importantes

La Mairie lance un appel à bénévoles pour la constitution d'un groupe d'intervention lors de manifestations importantes sur la commune pouvant assurer la sécurité, l'encadrement, l'installation des infrastructures.

Les intéressés doivent se faire connaître auprès de la Mairie.



GRAINES DE CHAMPIONS

Félicitations à nos 2 grimpeuses thénacaises qui ont réalisé d'excellentes performances lors de la **Coupe de France d'ESCALADE « Difficulté »**, organisée à Gémazac les 02 et 03 avril 2022.

La jeune **Eolia SINIC** termine à la seconde place dans la catégorie **U20**, avec une grimpe complète, assurée, et d'une grande finesse lors de la finale. Quant à **Malia BRUNELLE**, elle monte sur la plus haute marche du podium, décrochant avec une belle énergie la médaille d'or de la catégorie **U18**.

Ces résultats exceptionnels témoignent du fort engagement de ces jeunes filles au sein d'une « **activité passion** ».



RELAIS PETITE ENFANCE



Le Relais Petite Enfance (RPE) - anciennement appelé Relais Assistants Maternels (RAM) -, est un service de la CDA de Saintes, destiné :

- Aux familles à la recherche d'un Mode d'Accueil pour leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans et aux parents employeurs,
- Aux assistants maternels agréés du territoire, aux gardes à domicile y exerçant et aux futurs professionnels
- Ainsi qu'aux enfants accueillis chez un professionnel de l'accueil individuel.

Le R.P.E. n'est pas une structure d'accueil mais un **service gratuit d'information et d'animation** pour toute personne résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Que propose les Relais Petite Enfance ?

En direction des assistants maternels, et des professionnels de la garde d'enfant à domicile, en particulier :

- + leur offrir un lieu d'information, d'échange et d'écoute, et un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles ;
- + leur proposer des ateliers d'éveil aux jeunes enfants qu'ils accueillent pour partager des moments en collectivité ;
- + leur faciliter l'accès à la formation continue et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle ;
- + les assister dans les démarches à accomplir sur le site monenfant.fr.
- + Participer à l'information des candidats au métier.

En direction des parents :

- + les informer sur l'ensemble des modes d'accueil individuels et collectifs présents sur leur territoire.
- + Faciliter la mise en relation avec les assistants maternels
- + Les accompagner dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

Le Relais Petite Enfance OUEST couvre les communes de :

Ecurat, Saint-Georges des Coteaux, Pessines, La Clisse, Luchat, Pisany, Corme Royal, Varzay, Chermignac, Thénac, Préguiillac, Les Gonds.

Les permanences itinérantes du service ont lieu, en dehors des vacances scolaires, à :

- **Corme Royal** (Accueil de loisirs Les Frimousses, 8 rue du Fief du Moulin)
* Lundi de 13h à 16h (1 semaine sur 2)
- **Saintes** (Communauté d'Agglomération de Saintes)
* Mardi de 13h 30 à 17h (1 semaine sur 2)
* Jeudi de 13h30 à 17h
- **Les Gonds** (Mairie, 9 rue Maurice Ravel)
* Mercredi de 14h à 17h

Attention : Durant les vacances scolaires, contactez directement le RPE afin de prendre un rendez-vous.

Pour tout contact :

- * Responsable : Mme **BOUCHET Anne-Laure**
- * Tél : 06 38 87 34 00
- * Mail : al.bouchet@agglo-saintes.fr



PROJET JEUNE



Réunion projet jeune dans le parc du château

L'association Thénac Avenir a fait un don à la Mairie ; celui-ci doit être employé dans un projet pour les jeunes de la commune (installation d'un équipement, d'un lieu d'échange...) dans le parc du château.

Une réunion sera organisée afin de recueillir l'avis des jeunes intéressés par ce projet.

Contact : Joelle DUJARDIN, maire adjointe.



Collecte pour l'Ukraine



*Cérémonie
Mme Flesch*



*Festival "l'écriture
prend le large"*



*Chasse aux oeufs
école de Thénac*



conversation Azouz Bégag



*Nettoyage et réparation
au centre de loisirs.*

Bébé bibli nounou



Optical Center



*la venue du camion Optical center sur notre
commune, dépistage et contrôle vue et
audition, a connu un joli succès : plus de 20
personnes ont été examinées.*



*Taille et
nouveaux
espaces fleuris*

EXPRESSION DES ÉLUS MINORITAIRES

Création de cette rubrique en conformité avec la législation. Les élus minoritaires n'ont pas souhaité, à ce jour, faire paraître un article.

VIE ASSOCIATIVE

SAMEDI 4 JUIN 2022
PARC DE THÉNAC

CINÉ SAVEURS

17H : MARCHÉ DES SAVEURS
PRODUITS LOCAUX À EMPORTER, PROPOSÉS PAR LES PRODUCTEURS - BUVETTE

18H30 : GROUPE MUSICAL OLALA'SON
RESTAURATION EN MUSIQUE RÉALISÉE PAR LES PARTICIPANTS DU MARCHÉ DES SAVEURS - À DÉGUSTER SUR PLACE

21H45 : CINÉ PLEIN AIR
PROJECTION DU FILM "DONNE-MOI DES AILES" DE NICOLAS VANIER - INSPIRÉ DE L'HISTOIRE DE CHRISTIAN MOULLEC

AMENEZ VOS TRANSAT ET PLAID !

Entrée Prix libre

Ne pas jeter sur la voie publique

LES ÉCLATS DE THENAC

Sentier Artistique

EXPOS
INSTALLATIONS
MUSIQUE
PERFORMANCES
DANSE
SURPRISES...

Samedi 02 juillet

RDV au Parc **19h : Sentier des Arts**

Entrée Prix libre **22h : Bal des Z'Yvettes**

Buvette et restauration

Organisé par Actions Village

2 ATELIERS ponctuels ont été organisés par l'association



Sensibilisation et fabrication de pièges à FRELONS ASIATIQUES. Intervention de Baptiste (FREDON17). Atelier très instructif, inscrit dans une démarche écologique, économique et sécuritaire. 2 groupes d'une dizaine de thenacais, petits ou grands curieux... seront dorénavant « futurs piègeurs de reines » en cette décisive période de sortie d'hiver ;) Merci à **Jean-Claude Charpentier** pour l'animation de cet atelier qui a eu lieu le 15 janvier dernier.



Un bouton à recoudre ? Une chaussette à reprendre ? Un trou dans un pantalon ?

Atelier COUTURE

Accompagnement du "Scarabée qui coud" pour nous faire découvrir nos compétences en couture et partager les joies que procure cette activité ! D'autres "RDV couture" seront programmés au BOCAL. Merci à **Clarisse** pour l'encadrement de ce premier atelier qui a eu lieu le 19 mars !

Cet atelier, ouvert à tous et offert par l'association, fut l'occasion de :

- discuter, boire un coup, nous rencontrer
- réaliser des ouvrages simples
- apprivoiser une machine à coudre
- apprendre le B.A.B.A. de la couture à la main

A LA RENCONTRE DES GALLINE FELICI - SICILIA
DU SAMEDI 16 AU SAMEDI 23 AVRIL

10 membres d'Actions Village sont partis en Sicile rencontrer les producteurs partenaires du projet Paniers d'Agrumes.

Paolo, Vincenzo, Adrien, Beppe, Franck des Galline nous ont tous raconté avec passion leur travail au quotidien, leur désir de pratiquer une agriculture respectueuse de l'environnement et des hommes. Le consortium constitué possède un cahier des charges qui peut sembler présenter certaines contraintes mais qui est garant de pratiques agricoles vertueuses et d'une grande solidarité entre les membres. Il permet également le tissage de liens forts entre producteurs et consommateurs. Comme nous l'a expliqué Vincenzo, "l'acte de vente est certes nécessaire mais pour lui, reste secondaire". Ce sont les relations humaines, le partage qui priment avant tout.

L'association Actions Village espère transmettre autour d'elle les valeurs de solidarité partagées avec les Galline. La saison des paniers d'agrumes reprendra pour nous à Thénac fin octobre 2022. Si vous êtes intéressés pour rejoindre le groupe de consommateurs, vous pouvez contacter par mail Sandrine à l'adresse suivante : associationactionsvillage@gmail.com

Vous pouvez retrouver les Galline sur le site
<https://www.legalline.it/en/fr>

VOUS POUVEZ SUIVRE NOTRE VOYAGE SUR LE BLOG <https://actionsvillage-voilage-sicile2022.blogspot.com/>

Agriturismo Terra di Pace à Noto avec Vincenzo

Association ACTIONS VILLAGE
Site : actionsvillage-thenac17.org
Courrier : 35 rue de la République 17460 THENAC
Mail : associationactionsvillage@gmail.com

L'Écriture prend le large

Retour sur notre festival

Les Terres d'Évasion furent au cœur de notre festival 2022. Évasions grâce aux livres, aux films, aux dessins, carnets de voyage, mais surtout grâce à ces rencontres qui donnent sens au mot humain. Merveilleuses et chaleureuses rencontres avec les auteurs, voyageurs, conteurs et artistes, un air de bonheur flottait sur Thénac ces 8, 9 et 10 avril. Des confins de L'Abyssinie aux étendues blanches du monde polaire, des sourires des nonnes du Zanzkar à la véritable épopée de Magellan et d'Enrique de Malacca, de la vie quotidienne iranienne aux chemins des origines, des contes au jardin au pirate conteur, des vagues de rires s'échappèrent même du tivoli des rencontres littéraires tant et tant de rencontres passionnantes et passionnées ont été suivies dans la convivialité par un public adulte et enfant nombreux et chaleureux.

Merci à nos auteurs : Patrick, Caroline, Stéphane, Romain, Nathalie, Dominique, Azouz, Olivier, Émilie, Christophe, Paul, Marie-Lazarine, Cendrine, Guillaume, Sophie, Sylvie, Marthe, Isabelle, Jacky, Ludovic et Bilout notre pirate sauveur qui nous donnent envie de connaître, comprendre les beautés et les urgences du monde
Merci à nos nombreux visiteurs
Merci à nos bénévoles sans qui rien ne pourrait se faire
Merci à tous !!
Vous avez fait de ce festival une belle réussite ... cap sur l'édition de 2023 !!



Dates futures à retenir



Petites annonces



Venez nous rejoindre, différentes activités vous sont proposées :

**TOUS LES JEUDIS
APRÈS-MIDI**

à partir de 14h30, jeux de société et loisirs créatifs (création de cartes, tricot, broderies, etc...)

**TOUS LES DERNIERS
VENDREDIS**

du mois à partir de 20h15 une soirée jeux (tarot, rami, belotte, etc...)

venez nombreux !



L'ES Thénac (en entente avec les Dragons verts du FCBVT) recherche des joueurs nés en 2008 et 2009, pratiquant le football pour rejoindre

l'équipe des U14/15 en cours de constitution pour la saison à venir 2022/2023.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter
**M. Gilles Perrin au
06.63.54.38.46.**



CHANTER À THÉNAC

Michel Esparre, ancien premier ténor à l'Opéra de Paris dirige désormais la chorale thénacaise. Alors, c'est peu dire qu'un vent printanier souffle sur les répétitions du lundi.

Sous sa conduite, nous nous formons à une pratique quasi professionnelle d'expression vocale.

Quel plaisir de chanter ainsi !

Nos voix d'hommes et de femmes se conjuguent, se répondent, entrent en harmonie. Un plaisir que nous souhaitons partager en concert. Nous y travaillons et nous invitons tous ceux et celles qui aiment chanter à venir nous rejoindre.

Nous avons besoin d'être plus nombreux pour donner plus de volume à nos voix, plus de reliefs, plus d'expression.

Nous accueillons tous les amoureux du chant, qu'ils sachent ou non lire la musique. Il suffit de venir, d'essayer et d'apprécier.

Vous hésitez ?
Alors osez !



Contact
Daniel Montagnon
06 61 72 86 70



UN NOUVEAU COMMERCE À THÉNAC



La boucherie de THENAC

Ouverture prochaine de la boucherie charcuterie sur notre commune.

Vous avez pu constater la reprise de travaux complémentaires sur le local de l'ancienne pizzeria, afin de permettre l'installation d'un nouveau commerce qui ouvrira ses portes bientôt.



Monsieur Cédric Dumousseau, né à Saint-Georges-de-Didonne en 1989, est passé et père de deux enfants.

Après une formation en CAP et un brevet de maîtrise en boucherie, il travaille pour plusieurs enseignes, lui permettant d'obtenir une solide expérience et découvrir les différentes méthodes de travail.

Il décide de créer sa propre entreprise et choisit THENAC pour installer sa boucherie charcuterie. Mr Dumousseau est attaché au commerce de proximité, à la qualité et à la vente de produit locaux.

Il vous donne donc rendez-vous rue de la République à Thénac, très prochainement.

**OUVERTURE PROCHAINEMENT
À THENAC**

**Boucherie-Charcuterie
C. DUMOUSSEAU**

Horaires d'ouverture :

- Lundi 8h30 - 13h / 16h - 19h30
- Mardi 8h30 - 13h / 16h - 19h30
- Mercredi FERME
- Jeudi 8h30 - 13h / 16h - 19h30
- Vendredi 8h30 - 13h / 16h - 19h30
- Samedi 8h30 - 13h / 16h - 19h30
- Dimanche 8h30 - 13h

**10bis, Rue de la République
17460 THENAC**

AGENDA

Le programme ci-dessous est prévisionnel et susceptible d'évoluer en fonction des règles sanitaires et de la finalisation ou pas de certains projets.

7 et 8 MAI

33ÈME FOIRE AUX FLEURS

Fleurs, plantes, artisanat, fête foraine, course pédestre, vide grenier, librairie éphémère,...

Parc du château Maguier

8 MAI

COMMÉMORATION

A 11h au Monument aux Morts
Suivi d'un vin d'honneur à la Mairie



21 MAI

"SI TU LISAIS À VOIX HAUTE"

Concours de l'écriture prend le large
Participation du Théâtre en Chantier
Salle Hélène Neveu - 16h
Entrée gratuite



4 JUIN

CINÉ SAVEURS

17h Marché des saveurs
18h30 groupe musical
21h45 ciné plein air
Parc du Château Maguier - Prix libre

12 et 19 JUIN

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Salle 1954 à l'entrée du parc

12 JUIN

SIESTES MUSICALES

Salle 1954 à l'entrée du parc
Prélude de l'Abbaye aux Dames
Concert de jeunes musiciens
Parc du Château Maguier - Gratuit



18 JUIN

CÉRÉMONIE

Journée nationale commémorative de l'appel du Général de Gaulle

26 JUIN

THÉ DANSANT DU CCAS

Tombola - Salle Hélène Neveu
Gratuit - Ouvert à tous



02 JUILLET

LES ÉCLATS DE THÉNAC

Expos, musique, danse, performances
19h Sentier des Arts
22h Bal des Z'Yvettes
Parc du Château - Prix libre



13 JUILLET

REPAS ET BAL DU 14 JUILLET

6 AOUT

EUROCHESTRIES



Ne manquez pas d'aller visiter le site Internet de la commune, pour vous informer au quotidien

www.thenac17.fr

THENAC



33ème Foire aux Fleurs

60 Exposants

Fleurs / Plantes
Artisanat
Produits Régionaux
Associations Thénacaises

Fête Foraine

Le Dimanche

Vide Grenier de 8h à 18h
06.48.95.19.48
19ème Course Pédestre Mixte
06.46.28.07.59

Grande Tombola

Restauration sur place



7 et 8 mai 2022

Parc du Château Maguier

NUMÉROS UTILES



SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
TOUTES URGENCES	112
SMS OU FAX	114

Numéro prioritaire, européen et fonctionne avec mobiles et fixes
Pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre

Centre antipoison 05.56.96.40.80

Centre-antipoison@chu-bordeaux.fr

L'adresse e-mail ne doit pas être utilisée pour un premier contact à caractère d'urgence médicale. (Téléphonez), sauf impossibilité avérée de liaison téléphonique avec le centre antipoison.

Enfance en danger	119
Violences aux femmes	3919
EHPAD	05.46.92.90.90
Infirmier Jean-Louis Granouillit	06.80.68.73.67
Cabinet dentaire Dr Alice Bergon	05.46.95.59.71
Cabinet médical Dr Sophie N-Guyen	05.46.92.60.50
Cabinet de kinésithérapie Julian Michaud	06.40.87.80.79
Cabinet ostéopathe Christophe Conjeaud..	05.46.74.10.65
Ostéopathe à domicile Ninon Tissot-Bez..	07.78.10.23.22

École de Thénac	05.46.92.26.07
Cantine	05.46.92.21.39
Garderie périscolaire	05.46.92.22.75
Salle Hélène Neveu	05.46.92.61.94
La poste	05.46.92.20.31
CDA Saintes	05.46.93.41.50
Déchetterie Saintes	05.46.98.07.19

NOS COMMERÇANTS & ARTISANS

Professionnels du bâtiment

Carreleur Francis Bouillaud	06.82.22.25.42
Menuiserie Ébénisterie Philippe Bouillaud	06.81.43.61.48
Plomberie Puydoyeux Courivaud	06.15.13.66.49
Métallerie-Serrurerie Yohan Ambert.....	06.24.01.37.10
Carrière de Thénac et de Saintonge CTS	05.46.92.79.69
Patrick Rabiller bâtiment plâtrerie carrelage	05.46.92.68.92
Menuiserie Gaudin fabricant, poseur	05.46.92.64.17
Morand Terrassement, accords, assainissements	06.63.00.59.04
Duché Kevin Peinture-Décoration.....	06.59.22.51.41
SAS Fuites et Mesures	06.70.97.43.90
BATELEC 17 - Electricien	06.13.81.83.88

Commerces et Services

Domaine des Chais	05.46.91.05.74
Véréthi'f coiffure	05.46.92.60.41
Espace Nature Ô - Energéticienne	06.80.70.36.89
Giragri 17 Transport Hélicoptère	05.46.92.20.23
Léon Nettoyage façade, toiture	05.46.74.01.01
Épicerie	05.46.74.76.42
Le Thénacais, tabac, presse	05.46.97.59.30
Boulangerie Boulestier	05.46.74.13.22
Maud Debusschère, Agent immobilier	06.98.00.06.72
Société Les Cardinaux - Chauffeur privé	06.50.41.05.04
Jimmy Labrieux - Conseiller immobilier....	06.81.04.64.45
Hits communication - informatique.....	06.51.81.08.76
Lydie Yonneau Restauration LYR.....	06.68.33.98.15
Sophie Belluel Créatrice objets/bijoux.....	06.35.92.22.26
Boucherie Cédric Dumousseau - 10 bis, rue de la République	

A la recherche de «Super Nounou» !



LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Audrey ALLU	06 45 13 64 32	9 rte de Rétaud	17460 Thénac
Nathalie BOURDY	06 60 17 80 06	2 rue Démocratie	17460 Thénac
Valérie CHOBLET	06 80 96 18 36	8 chemin Jousset	17460 Thénac
Valérie DEFREMONT	06 85 75 73 20	25 rue Théâtre romain	17460 Thénac
Stéphanie DELAGE	05 46 93 27 17	7 imp du puits mauds	17460 Thénac
Corinne EVEN	07 86 26 38 58	2 rue Camélias	17460 Thénac
Nadine FAVRE	05 46 92 69 23	8 route de Préguillac	17460 Thénac
Florence GASNIER	06 83 57 35 31	7 rue Marseillaise	17460 Thénac
Monique LILLO	06 60 90 11 19	8 rue Bonchamp	17460 Thénac
Cynthia PAQUIER	06 81 42 07 13	9 rue des bois verts	17460 Thénac
Catherine RABILLER	05 46 92 66 45	47 rue des Mauds	17460 Thénac
Stella RAUD	07 85 20 40 84	1 rue Mimosas	17460 Thénac
Gladys ROUDIER	06 11 24 90 06	5 rue JJ Rousseau	17460 Thénac
Lucette SAUZEAU	09 71 43 27 58	45 route des Mauds	17460 Thénac
Suzu SEUGNET	05 46 92 57 72	6 Imp du puits des Mauds	17460 Thénac
Sonia VERNON	06 45 26 21 93	La Guichardière	17460 Thénac

Si vous souhaitez que votre entreprise figure sur cette page, merci de bien vouloir nous faire parvenir vos noms, coordonnées et qualités.